

L'OZACAF/Sud-Kivu change des stratégies

Trois des cinq cadres de l'OZACAF (Office zairois du Café), Ir Mukuninwa Mwassa, directeur-chef de secteur, M. Tshiani Mwana Kalala, chef de service technique et Mukendi Ntita, chef de service commercial ont prêté serment dernièrement en qualité d'officiers de police judiciaire à compétence restreinte devant le procureur de la République. Deux autres cadres, M. Guy Bompate, chef de service financier et M. Mayala, chef de service administratif n'ont pas pu le faire.

Mais, la stratégie mise en place par M. Mukuninwa, en vue d'endiguer la fraude et de revaloriser les activités de l'OZACAF, s'inscrivait dans cette droite ligne. Il l'avait exposé lors de la cérémonie de prestation de serment et explicité au cours d'un entretien avec la presse.

Tout part d'un simple constat puisé dans l'historique de l'office. Né de la fusion des trois offices agricoles (OCR, OPAK, OPAEKI), l'OZACAF fut d'abord l'ONC avec cette particularité : le monopole d'achat et d'exploitation du café. Avec la zairianisation et la radicalisation en 1972 et 1973, l'OZACAF s'est retrouvé retiré le monopole. Mais son rôle était tout de même renforcé en tant qu'entreprise publique à caractère commercial agricole et technique.

A ces titres, l'OZACAF devait se charger d'établir les licences d'exportations suivant les normes édictées par l'OIC, encadrer les paysans cultivateurs par une assistance agronomique, contrôler la qualité de tous les produits agricoles exportables.

Cependant, une querelle des textes est venue perturber les activités de l'OZACAF, principalement au Sud-Kivu. Heureusement que le conflit a pris fin avec la position de la CNS. Puisque l'OZACAF a pour rôle :

- d'assurer une aide technique aux planteurs ;

- d'accorder l'agrément des entrepôts ;
- de contrôler le traitement et le conditionnement des produits (café, thé, quinquina, papaye, pyrethre...)
- de contrôler leur qualité ;
- de publier périodiquement les mercuriales des prix en concertation avec les organismes compétents ;
- de contrôler la régularité des opérations des exportations.

Pour le Sud-Kivu, l'absence des laboratoires pour le café et le quinquina par ailleurs en instance de réhabilitation pose un certain nombre de problèmes. Les opérateurs économiques s'en vont au Nord-Kivu ou ailleurs en fraude pour le café et s'adressent à l'OZACAF pour le quinquina qui n'est pas habilité à déclarer le certificat de qualité (CQ) sinon le certificat de vérification à l'exportation (CVE). D'où la stratégie à 3 points évoqués par le directeur Mukuninwa.

S'adresser aux autorités politico-administratives locales pour inviter la population à éviter la fraude en exigeant de tout vendeur de café, thé, quinquina les documents tels que le certificat de qualité et le visa de l'OZACAF sur le modèle d'attestation de transport.

La délégation générale en collaboration avec l'ANEZA doivent organiser la campagne caféière en prenant soin d'avoir des fonds suffisants et un charroi conséquent. En plus, l'OZACAF devrait disposer de plusieurs usines à café pour le traiter, notamment dans le Sud-Kivu. Il faudra avoir également un laboratoire d'analyse pour le café et le quinquina. Enfin, sur le plan local, l'OZACAF, après la prestation de serment des OPJ, entreprendra à inventorier et à contrôler les dépôts en vue de leur agrément. Il est question de visiter périodiquement les mouvements de la production des produits. Car, les statistiques de café, quinquina ont tendance à baisser.

La division du commerce extérieur malade de sa gestion

Muyumba et Teganyi à couteaux tirés

L'arrestation et le relâchement à Bukavu au début de mars 1993 de M. Teganyi Halibwi, chef de bureau de ressort au Kivu et chef de division ad interim du Commerce extérieur de la région du Sud-Kivu, ont suscité beaucoup d'interrogations sur le fonctionnement de ce service de l'Etat dans notre pays et à ses frontières.

Suspendu le 6 janvier 1993 par l'arrêté n°01/001/CAB/GR-SK/93 pour déficit financier de l'ordre de 1.680.000.000 Z à Bukavu et s'étant rendu coupable de "divers prélèvements des fonds non justifiés revenant au trésor public et à la région et pour avoir effectué des voyages à l'étranger (Rwanda) sans autorisation préalable de l'autorité compétente", l'ancien chef de division intermédiaire du Commerce extérieur, M. Muyumba Mwenge a vite accusé son collaborateur Teganyi. Ce dernier a, avec une extrême rapidité, été mis à la disposition de la justice et au "gnouf" pour usurpation de fonction et usage de faux.

Usurpation dans la mesure où la lettre du directeur de région n°01/065/CAB/GR-SK/93 adressée au chef de la division régionale de l'Economie nationale demande à ce dernier de "superviser les activités de la division de Commerce extérieur jusqu'à nouvel ordre et collaborer avec M. Teganyi", ce fonctionnaire de l'Etat qui se trouve aussi être le président du comité du parti RSF en zone de Bagira. Usage de faux car, selon les constats de l'inspection de police judiciaire, la commission d'affectation de M. Teganyi signée à Kinshasa porterait une fausse signature du secrétaire général au Commerce extérieur avec un texte ridiculement tripatoüillé : un cachet imité apposé à une commission d'affectation

où l'intéressé "est mis à la disposition du gouverneur chef de région (sic !)" et d'une fiche d'engagement de 1972 datée du 1er janvier 1990 et curieusement signée le 1er septembre 1991. Pour une fois, dira-t-on, le malheur des uns fait un long bonheur des autres.

Qu'à cela ne tienne, M. Muyumba Mwenge, qui a permis l'ouverture de l'enquête, n'a pas plus les mains propres dans ce dossier "Commerce extérieur" de l'ex-Kivu. Tenez. Plusieurs fois (et cela depuis 1983) accusé de détournements et de népotisme, M. Muyumba, chef de bureau (matricule 291.889) a saigné l'économie du Nord-Kivu par ses services aux frontières. En effet, le suspendant pour la énième fois par son arrêté n°01/068 du 16 juin 1992, le gouverneur Jean-Pierre Kalumbo Mbogho écrivait à son homologue du Sud-Kivu, le pasteur Kyembwa, ce qui suit : "J'ai suspendu M. Muyumba de ses fonctions et ouvert une action disciplinaire à sa charge mais vu la gravité des fautes libellées dans le procès-verbal et d'autres manquements antérieurs, l'intéressé n'a jamais été réhabilité dans ses fonctions au Nord-Kivu où il pourrait commettre des bévues du même genre si vous ne le tenez pas à l'oeil".

Le gouverneur-pasteur a-t-il été dupe pour accepter que pareil virus socio-économique puisse travailler en toute quiétude dans sa juridiction durant près d'une année, dont 6 mois passés dans les hôtels La Frégate et Belle-Vue aux frais du trésor public. Complicité ou défaillance ? Qu'importe. La suspension du cadre aujourd'hui bien identifié et sa mise à la disposition du ministère de tutelle permet de croire qu'une nouvelle organisation au sein de ce service

"taxateur" sera mise sur pied dans l'avenir, à la satisfaction de l'Association nationale des entreprises du Zaïre (Aneza) qui s'est trop plaint des tracasseries administratives et de la pléthore des services taxateurs aux frontières.

D'autant plus que, selon le chef de division régionale du budget et intendance, M. Polycarpe Blaise Walukonda Tshisumpa, la division du Commerce extérieur au Sud-Kivu ne possédait jusque-là aucune ligne budgétaire des crédits souscrits au Budget 1992" lorsque a été dénoncée la magouille de sieur Muyumba.

Dans tous les cas, l'opinion s'interroge : qui pille moins à la division de Commerce extérieur du Sud-Kivu. Surtout lorsqu'on sait qu'au port de Kalundu déjà, aucune orthodoxie dans la gestion des recettes n'est signalée et ce service inquisiteur, traque plus qu'il ne protège, ni n'évalue.

L'ignorance des rigueurs de la conjoncture économique actuelle dans ce service ne permettra pas d'atteindre les prévisions (les moins optimistes soient-elles) les performances réalisées jusqu'en décembre 1992 n'ayant servi qu'à la restauration et au logement d'un individu et de ses proches collaborateurs. Les cas "Muyumba et Mwenga" ne constituent qu'une infime partie visible du travail jusque-là mal fait par la division du Commerce extérieur au Sud-Kivu, division dont la présence aux frontières donne la chair de poule aux membres de l'Aneza. D'autant plus que les orientations et les méthodes de travail de ce service s'écartent visiblement des préoccupations du Gouvernement du peuple que tous nous attendons.

Imata Raphaël Déwen

Une nouvelle dynamique de participation de la femme au développement

"La Conférence nationale souveraine et le Haut conseil de la république ont déjà préparé des textes qui sont tels que la femme zairoise dans la transition et la 3ème République doit changer. Elle doit s'impliquer dans le processus du changement en adoptant un nouveau comportement qui puisse lui permettre de s'assumer et de participer activement au développement d'une nouvelle nation où elle restera la cellule-mère.

Mlle Aurélie Bitondo Mulungula, membre du Haut conseil de la République (HCR), qui a fait ces déclarations à la presse lors de son dernier séjour "privé" à Bukavu à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme, est optimiste. Elle donne le profil de la femme de la 3ème République.

"La République que nous attendons, même si elle nous vient par césarienne, sera méritocratique et la femme y jouera son vrai rôle. Plus question de danses publiques et de coups de hanches pour des louanges à un homme, plus d'acceptation des postes-cadeaux administratifs ou politiques, d'acceptation d'être la fleur d'ornement des rangs ministériels (poste des affaires sociales) et des autorités en déplacement". Selon Mlle Bitondo, le Zaïre regorge de "

beaucoup de femmes capables de beaucoup de bien" qui demain, pour de nouveaux postes de responsabilités, seront affectées selon de critères plus objectifs de recrutement et de sélection au lieu de revenir aux traditionnels et tristement célèbres critères de militantisme ou d'engagement aux idéaux d'un parti fût-il acquis au changement".

La femme zairoise d'aujourd'hui et de demain, estime Mlle Bitondo, n'attendra plus que les hommes décident de son intégration dans le processus de développement de son pays. Car, comme les hommes, elle aura un principe : la source de l'argent c'est le travail et non la bureaugamie, la prostitution, le commerce du charme, le trafic d'influence ou la corruption. Elle vivra ainsi selon ce principe et suivant une méthode de travail : se battre, lutter avec la dernière énergie et goutte de sueur pour contribuer tant soit peu au développement socio-économique et politique de son pays. Tout en restant soumise à son mari comme l'écrit la Sainte Bible, a conclu le membre du HCR.

Parlant de la primature, Mlle Bitondo croit que l'accès à ce poste par la femme au Zaïre ne fait pas réfléchir bon

nombre de Zaïrois. Pourtant, ayant plusieurs fois été ministre, la femme peut être désignée ou mieux "élue" le premier d'entre les ministres. Le Kivu peut compter sur trois hommes Lumbi, Birindwa et Thambwe à la primature car il n'y a aucun intérêt à minimiser ses leaders et à participer à leur élimination physique ou politique. "L'accès à ce haut poste n'est pas l'apanage de quelques régions et ne doit pas constituer le but ultime du combat que mène la population du Kivu pour le changement. L'essentiel étant la participation des fils et filles du Kivu au gouvernement".

Partie à Kinshasa comme membre de la Société civile du Sud-Kivu en tant que représentante de l'Union des femmes paysannes du Kivu (UWAKI), Mlle Bitondo représente au HCR la femme du Sud-Kivu, toutes couches socio-professionnelles confondues. C'est en cette qualité qu'elle a adressé à la femme de sa région ce court message : "courage pour vos actions déjà menées dans le cadre de la promotion de la démocratie, du développement et d'auto-promotion car le Sud-Kivu mérite sa place au soleil dans la 3ème République".

Propos recueillis par Imata Raphaël Déwen

Journée mondiale de la femme

S'unir pour développer

La journée mondiale qui tombe le 8 mars de chaque année a été commémorée avec faste à Bukavu.

Samedi, 6 mars dernier, la grande salle de la paroisse catholique St François-Xavier de Kadutu a servi de cadre pour la première journée des manifestations prévues. Les participants ont eu à suivre différents exposés sur "la condition de la femme et le développement" ainsi que sur les résolutions de quelques commissions de la CNS relatives à la femme. Les intervenants ont évoqué les conditions des femmes paysanne, ménagère, intellectuelle, commerçante, responsable de famille et de la fille étudiante.

A l'issue des travaux, certaines recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment : de la création et de la mobilisation des groupes ou association des femmes et l'union de celles-ci en vue de leur sensibilisation à défendre leurs intérêts, à s'unir, à s'entraider et à s'aimer. Mais aussi de la création des groupes de pression et de défense des droits de la femme en vue de réveiller et d'éduquer les hommes en se conformant aux

changements en cours au pays et propices à l'amélioration des conditions de vie de la femme à travers les communautés religieuses, l'école et toutes les associations et groupes épris de développement.

Car, les journées des réflexions ont permis aux communautés religieuses, aux associations et groupes de développement de connaître les besoins réels de la femme et de trouver les voies et moyens pour atteindre son but. C'est ainsi qu'il a été décidé de créer un comité de suivi. Tout ça vous a été pris pour le 8 mars 1994 en vue d'évaluer les résultats des résolutions et recommandations.

Les femmes ont constaté qu'il y a manque de dialogue entre l'homme et la femme intellectuelle qui s'occupe seulement du ménage, la femme se désintéresse de l'information et de la culture, alors qu'elle travaille durement pendant 16 heures au lieu de 8 heures réglementaires par jour. Pour qu'elle puisse oeuvrer hors ménage, elle est contrainte de présenter l'autorisation maritale.

André Blismwa L-B Tserou